

Marcegaglia

Projet d'une usine de production
d'acier bas-carbone
à Fos-sur-Mer

Lettre d'Information

Juin 2026



Une des projections issues des études en cours pour la future unité de production de Fos-sur-Mer

Actualités du projet Mistral et poursuite du dialogue dans le cadre de la concertation continue

Dépôt permis construire et dossier d'autorisation environnementale

La fin du mois de mai et le 1er juin ont marqué une étape structurante pour le projet Mistral, avec le dépôt du permis de construire ainsi que du dossier de demande d'autorisation environnementale¹. Cet acte concret pour le groupe Marcegaglia fait entrer l'ambition industrielle du projet dans une phase opérationnelle.

Ce dépôt est l'aboutissement de deux années de travail intense, couvrant l'ensemble des dimensions du projet : conception, sécurisation de l'approvisionnement en matières premières et accès à une électricité décarbonée.

Le projet entre désormais dans une phase d'instruction qui donnera lieu, dans les prochains mois, à une enquête publique. Cette étape s'inscrit dans la continuité de plusieurs mois de dialogue et de concertation menés avec les acteurs du territoire et les riverains.

Visite du site et du futur chantier - 27 mars

Dans le cadre de la concertation continue, Marcegaglia organisait, le 27 mars 2026, en collaboration avec FNE PACA et le SPPPI, une visite à destination des associations et riverains du territoire.

En présence d'une trentaine de personnes, cette visite avait pour objectif de poursuivre le dialogue, présenter l'état d'avancement projet, ses impacts envisagés, en proposant un temps d'échange consacré aux dernières actualités du projet Mistral, tout en offrant aux participants la possibilité de poser l'ensemble de leurs questions afin de mieux appréhender le fonctionnement et les enjeux du projet.

Les participants ont pu interroger la direction de Fos-sur-Mer, sur l'avancement des études, les enjeux de recrutement, ou encore le financement du projet, à l'approche du dépôt des demandes d'autorisations.

Logique industrielle et financement du projet Mistral :

Historiquement dépourvu d'aciérie, le groupe dépendait fortement d'importations d'acier, en grande partie extra-européennes. Dans un contexte de baisse de la production d'acier primaire en Europe, le projet Mistral vise à sécuriser l'approvisionnement du groupe. Ce projet donnera naissance à la première aciérie en France depuis **plus de 50 ans** et au premier **grand laminoir** depuis cette période. Usine sidérurgique de nouvelle génération en Europe, basée sur les dernières technologies de la filière électrique, elle intégrera l'intelligence artificielle et sera alimentée par une électricité décarbonée.

Le projet représente un investissement de **1,2 milliard d'euros**, intégralement **autofinancé** à ce stade.

Production et débouchés

L'usine produira principalement des **aciers plats destinés au secteur du bâtiment** ainsi qu'à d'autres marchés industriels. Les débouchés seront majoritairement européens, avec comme client principal, les usines Marcegaglia situées en Italie (Ravenne, Gazoldo, Butrio dans une moindre mesure). À ce stade, la production n'est pas orientée vers le marché français, même si certaines demandes ponctuelles peuvent être adressées.



Approvisionnement en matières premières

La ferraille utilisée proviendra principalement du **marché européen**, avec une volonté affirmée de capter une ressource aujourd'hui exportée vers l'Europe de l'Est ou d'autres pays. La proximité géographique et les axes logistiques (notamment l'axe Rhône-Saône jusqu'à Fos-sur-Mer) constituent un atout majeur.

¹ Calendrier du projet page 6

Concernant le DRI (minerai pré-réduit), dans l'attente de l'arrivée de GravitHy, des approvisionnements transitoires sont envisagés depuis l'Amérique du Sud, le Qatar ou l'Algérie.

Logistique et transports

Les flux de matières premières et de produits finis s'appuieront majoritairement sur le **transport maritime**, via le terminal minéralier du port. Le fret ferroviaire sera également mobilisé, avec une estimation de **35 à 36 convois par semaine**, impliquant des adaptations des infrastructures en lien avec le Grand Port Maritime de Marseille. Pour les déplacements domicile-travail, des réflexions sont menées sur le **covoiturage** en lien avec les entreprises voisines et la Métropole.

Enjeux environnementaux

Les échanges ont permis de détailler les dispositifs prévus pour limiter les impacts environnementaux du projet :

- **Eau** : le refroidissement se fera via un **circuit fermé**, avec une tour aéroréfrigérante. La consommation d'eau correspond essentiellement à l'évaporation, sans rejet dans le milieu naturel.
- **Air** : Afin d'éviter les émissions de poussières diffuses en toiture de l'aciérie, des dispositifs de captation des fumées seront installés au plus proche des sources d'émission. Ces fumées seront ensuite traitées par des installations de dépoussiérage qui sont parmi les meilleures techniques disponibles existantes en Europe. Les mêmes types de captation et de traitement des fumées seront installés sur la ligne de laminage ce qui fera du laminoir Marcegaglia le premier laminoir dépoussiéré d'Europe.
- **Biodiversité** : un couloir écologique de 8 hectares sera préservé en lien avec les projets voisins. Des mesures de compensation sont prévues à hauteur de plus de **100 hectares**, incluant notamment des zones humides.

Emploi et organisation du travail

Le projet Mistral générera une **grande diversité de métiers**, des emplois d'opérateurs et de conducteurs d'engins aux postes très qualifiés (ingénieurs, managers, spécialistes de l'automatisation et de l'intelligence artificielle).

Un effort important sera consacré à la formation, notamment grâce à des outils de simulation.

L'organisation du travail se fera en 5x8, c'est-à-dire une organisation où 5 équipes se relaient sur

des postes de 8 heures afin d'assurer une production continue 24 h/24 et 7 j/7.

À l'issue de ce temps d'échange, les participants ont pu visiter l'usine historique de Marcegaglia à Fos-sur-Mer, puis se rendre sur le futur site de la seconde unité de production.



Officialisation de l'accord Marcegaglia - Danieli pour la fourniture des équipements sidérurgiques du projet Mistral - 13 avril

Marcegaglia a récemment franchi une étape clé du projet Mistral avec la signature d'un accord stratégique avec le groupe italien Danieli, l'un des leaders mondiaux de l'ingénierie et des équipements sidérurgiques. Cet accord porte sur la **fourniture des équipements de la future aciérie bas carbone**, pour un montant d'environ 450 millions d'euros.

Le choix de Danieli s'inscrit dans la volonté de Marcegaglia de s'appuyer sur des **technologies de pointe**, répondant aux standards environnementaux et industriels les plus exigeants en Europe. Danieli équipera notamment le site d'un four électrique de dernière génération, d'une coulée continue de brames et d'un laminoir à chaud, permettant une production flexible, performante et à faible empreinte carbone.

Cette annonce constitue une étape structurante et concrète du projet Mistral, en actant le choix d'un partenaire technologique pour sa réalisation. La **décision finale d'investissement** interviendra à l'issue des procédures réglementaires en cours, avec un horizon confirmé à **fin 2026**.

Audition SPPPI - 29 avril

Dans une volonté affirmée de poursuivre le dialogue avec les acteurs du territoire, Marcegaglia s'est porté volontaire pour participer à une **nouvelle audition du SPPPI**, après une première séquence organisée le 4 juin 2025².

Le SPPPI³ (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles) est une instance de concertation réunissant collectivités, industriels, associations, services de l'État et représentants de la société civile autour des **enjeux d'environnement, de risques industriels** et de développement du territoire.

Le format de ces auditions est volontairement orienté vers le **dialogue et l'échange**, avec un nombre restreint de participants issus des différents collèges du SPPPI Paca. L'objectif est de permettre [aux à des](#) acteurs du territoire de se saisir des projets le plus en amont possible, d'en partager les enjeux et d'apporter des regards complémentaires, des retours d'expérience ou des points de vigilance susceptibles d'éclairer les décisions du maître d'ouvrage.

Cette deuxième audition a donné lieu à des **échanges riches et constructifs**, au cours desquels Marcegaglia a apporté de nouvelles précisions sur les contours du projet Mistral, dans un esprit de transparence et d'écoute des interrogations exprimées.

Actualisation du projet par Marcegaglia

Le projet s'articule désormais autour de deux composantes complémentaires : la **modernisation de l'outil industriel existant** et la **construction d'une nouvelle aciérie indépendante**, implantée à proximité. Ce choix permet de simplifier les flux industriels et de limiter les risques opérationnels, tout en maintenant une ambition industrielle forte. À horizon 2029, la capacité totale du site atteindra **2,15 millions de tonnes d'acier par an**. Situé au sein de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, le projet s'étend aujourd'hui sur une emprise de **142 hectares**. Une partie du site (une dizaine d'hectares appartenant au GPMM et loués par Marcegaglia) va être complétée par le rachat, prévu vers juin/juillet, d'une bande de terrain d'AscoFields (30 ha), initialement non utilisée par GravitHy.

Les fondamentaux du projet restent inchangés : le recours à un four électrique à arc et une réduction d'environ **80 % des émissions de gaz à effet de serre** par rapport aux procédés traditionnels. Le

projet conserve par ailleurs son statut de Projet d'Intérêt National Majeur.

Marcegaglia est également revenu sur l'impact du projet pour le territoire, avec la création de plus de **1 000 emplois directs et indirects**, contre 700 initialement envisagés.

Marcegaglia travaille en lien étroit avec les partenaires du territoire afin d'anticiper les besoins en recrutement et de développer des parcours de formation adaptés, en particulier avec les structures locales. Ces formations permettront d'accompagner les salariés dans cette transition technologique et de faciliter l'appropriation des nouveaux usages et outils.

Le calendrier du projet a été précisé, avec un dépôt du dossier réglementaire prévu en mai 2026, une phase d'instruction courant jusqu'à fin 2026, et un démarrage des travaux en fin d'année.

La **mise en service de l'aciérie** est envisagée **début 2029**, avec une montée en puissance progressive permettant d'atteindre le régime nominal d'ici fin 2029.⁴

Une organisation logistique intégrée et des synergies territoriales

Le projet repose sur une logistique structurée, intégrant **le terminal portuaire, géré par l'entreprise néerlandaise HES Fos**, pour l'approvisionnement en matières premières et une **desserte ferroviaire** dédiée pour l'acheminement des produits finis. Cette infrastructure ferroviaire est conçue dans une logique mutualisée avec les industriels du môle central, notamment Néocarb et GravitHy.

Ces coopérations concernent également des services communs (sécurité, restauration, maintenance, médecine du travail) et contribuent à l'optimisation globale de l'écosystème industriel local.

Les évolutions du projet traduisent une attention renforcée portée à son intégration environnementale, dans le respect de la démarche **Éviter - Réduire - Compenser (ERC)**.

Plusieurs avancées significatives ont ainsi été présentées :

- une **réduction de l'emprise foncière**, rendue possible par une optimisation des implantations et des installations industrielles ;
- une **diminution des besoins en eau**, avec l'abandon du prélèvement d'eau de mer au profit de systèmes en circuits fermés ;

² [Compte-rendu de la 1ere audition](#)

³ [Site SPPPI PACA](#)

⁴ Calendrier détaillé disponible page 6

- l'intégration des meilleures technologies disponibles pour limiter les émissions atmosphériques entraînant l'absence de rejets diffus en toiture, grâce à un laminoir entièrement dépoussiéré, **une première à l'échelle européenne** ;
- des adaptations du projet visant à préserver la biodiversité et à maintenir les continuités écologiques, notamment en assurant la **continuité des couloirs de biodiversité** avec le projet voisin porté par Néocarb ;
- un travail en cours sur les mesures de compensation écologique, en partenariat avec le Grand Port Maritime de Marseille (GPM) : **les études se poursuivent**, en particulier sur les impacts potentiels sur les zones humides et les espèces faunistiques, et un terrain a d'ores et déjà été identifié et fait actuellement l'objet d'analyses par les bureaux d'études pour valider sa pertinence.

Pour conclure cette audition, plusieurs questions ont porté sur les enjeux de qualité de l'air, de gestion des risques et d'innovations techniques.

Une vigilance partagée sur la qualité de l'air

Marcegaglia a rappelé que le projet Mistral reposera majoritairement sur **l'utilisation de ferrailles recyclées** (70 à 80 %), ne nécessitant pas de phase de réduction du minerai, mais uniquement une phase de fusion et de purification.

Ce procédé génère des fumées, qui seront captées et traitées grâce à des systèmes de filtration permettant de piéger les particules, y compris les métaux indésirables. Une vigilance sera portée sur l'efficacité des **filtres à manches**, point soulevé par les participants.

Les **matériaux non ferreux** (cuivre, aluminium, etc.) seront triés et valorisés autant que possible. Une part résiduelle de déchets non valorisables (par exemple des petites granulométries comme le béton ou des chiffons gras), estimée à environ **7 000 tonnes par an**, sera orientée vers des filières adaptées.

Les données globales sur les émissions, incluant l'usine existante et la future installation, sont en cours de consolidation et seront partagées dès leur finalisation.

Une prise en compte des risques majeurs dès la conception

Marcegaglia a rappelé que ces enjeux sont intégrés dès la conception du projet, conformément aux exigences réglementaires et au-delà :

- les nouvelles installations **seront implantées à une cote surélevée** (2,70 m), anticipant les risques de submersion marine et les évolutions climatiques ;
- les infrastructures, notamment les voiries industrielles, seront également adaptées en conséquence ;
- **les études de dangers sont en cours**, notamment dans le cadre de la réglementation SEVESO, avec une attention particulière portée aux dispositifs d'évacuation et de confinement des personnels.

Les remarques relatives au **risque sismique** et à l'intérêt d'un dimensionnement renforcé ont été prises en compte et seront transmises aux équipes d'ingénierie pour approfondissement.

La question du captage du CO₂ et de potentielles synergies avec les industriels voisins a également été abordée.

Marcegaglia a précisé que le captage est techniquement envisageable lorsque les flux sont canalisés, mais qu'il reste complexe et coûteux, en particulier lorsque le CO₂ est mélangé à d'autres composés. Des réflexions sont en cours, notamment sur les fours de réchauffage, identifiés comme les principaux postes émetteurs.



Le projet intègre par ailleurs une volonté d'anticipation, avec **l'installation de brûleurs** compatibles avec l'hydrogène, afin de pouvoir évoluer vers des **solutions encore plus décarbonées** à mesure que les conditions économiques et technologiques le permettront.

Une démarche d'amélioration continue

À l'issue de ces échanges, plusieurs points feront l'objet d'approfondissements :

- la performance des systèmes de filtration,
- la prise en compte du risque sismique,
- et les opportunités de captage et de valorisation du CO₂.

Comment s'informer et participer à la concertation continue ?

La CNDP (Commission Nationale du Débat Public) a désigné Anne Laporte et Audrey Richard-Ferroudji, garantes de la concertation continue. Neutres et indépendantes de Marcegaglia, elles veillent à la bonne information et à la participation du public. En pratique, elles font des préconisations sur les modalités et rendront compte de la concertation. Toute personne peut les contacter pour toute observation ou question sur le déroulement de la concertation :

anne.laporte@garant.cndp.fr et audrey.richard-ferroudji@garant-cndp.fr"

- **Site internet** et possibilité de poser des questions et apporter des contributions
- Tout au long de la concertation continue, plusieurs séquences et visites pour prendre part au dialogue autour du projet
- Marcegaglia participera également aux éventuelles **réunions publiques** proposées par les services de l'Etat ou d'autres porteurs de projets.

Calendrier à jour du projet Mistral

